

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

mardi 16 décembre 2008

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Max Barret face au mur du silence dressé par Mgr Fellay sur l'invalidité du nouveau rite conciliaire « œcuménique » de consécration épiscopale



Les tentatives maladroites des infiltrés et de Mgr Fellay pour étouffer ce débat vital pour le salut des âmes, et préserver ainsi son « processus » de « réconciliation » avec l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI

Max Barret nous apprend qu'en février 2005 (un mois avant l'élection de l'intrus l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI), il posait la question de l'invalidité des pseudo-« évêques » sacrés selon le nouveau rite épiscopal conciliaire « œcuménique » du 18 juin 1968.

A cette époque le site - aujourd'hui disparu - CSI, avait déjà procédé à la vulgarisation de l'étude de Coomaswamy, ancien professeur au séminaire de la FSSPX aux Etats-Unis, et qui - **sans en avoir fait l'étude complète qui est celle du CIRS aujourd'hui (www.rore-sanctifica.org)** - concluait déjà à l'invalidité du nouveau rite.

« Dans la « Lettre du Sacré-Cœur » (« ancêtre » du « Courrier de Tychique ») j'écrivais le **12 septembre 1982** : « les prêtres ordonnés depuis 1968 avec le nouveau Pontifical sont-ils vraiment prêtres ? Grave question ! (...) **N'étant ni canoniste ni théologien** je posais la question en 1982. **N'ayant pas reçu de réponse, je la pose encore aujourd'hui ? D'autant qu'il semblerait qu'elle se pose, aussi, pour les**

évêques « sacrés » selon le nouveau Pontifical... Ce qui est bien plus grave ! » « Courrier de Tychique » n° 94 du 27 février 2005

Max Barret avait en réalité soulevé la question dès 1982, et celle-ci, depuis lors, est restée sans réponse de la part des autorités de la FSSPX.

L'abbé Moureaux – qui connaissait sa théologie morale et sacramentelle - avait commencé à soulever publiquement ce problème de l'invalidité du nouveau rite conciliaire « œcuménique » de consécration épiscopale dans un article publié dès septembre-octobre 1981 dans le numéro 58 de «Bonum Certamen»¹, ce qui explique sans doute l'interrogation de Max Barret en 1982.

LE TOURNANT DE 1982, ET LE COUVERCLE POSÉ DANS LA FSSPX SUR LA QUESTION DE L'INVALIDITÉ DES PSEUDO-« CONSÉCRATIONS » ÉPISCOPALES CONCILIAIRES

1982 est l'année où l'abbé apostat Ratzinger prend ses fonctions à la tête de la CDF (*Congrégation pour la Doctrine de la Foi*) au Vatican, et amorce une '*négociation*' avec Mgr Lefebvre en commençant par exiger de lui - comme préalable - la reconnaissance des nouveaux rites des sacrements conciliaires, incluant celui de la consécration épiscopale.

C'est aussi à cette époque que commence aux États-Unis la crise dite « *des neufs* », attisée par l'ex(?)-Anglican Britannique, l'abbé Williamson, et soutenue par l'abbé Schmidberger qui vient, au même moment d'être désigné par Mgr Lefebvre pour diriger administrativement la FSSPX.

Cette opposition américaine à la reconnaissance *a priori* de la validité des nouveaux Ordres conciliaires, va être portée à son paroxysme par le duo Williamson-Schmidberger qui incitera le fondateur, Mgr Lefebvre, à provoquer l'expulsion des neufs prêtres de la FSSPX, et ruinera pour longtemps auprès des fidèles américains le crédit du District de la FSSPX aux États-Unis.

Cette crise américaine marque la diabolisation du « *sédévacantisme* » au sein de la FSSPX, après une amorce de contact avec la Rome moderniste en 1978, après la mort de l'évêque apostat Montini-Paul VI et dès l'élection de l'évêque apostat Wojtyła-JPII.

C'est donc à la faveur du mouvement vers la Rome moderniste de Mgr Lefebvre, et dans ce contexte de début de prise de pouvoir du duo infiltré Williamson-Schmidberger au sein de la FSSPX, que Max Barret posa sa question, dans le prolongement de l'étude de l'abbé Moureaux.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle soit restée depuis lors – c'est à dire depuis 26 ans - sans réponse.

LE PROBABILISME SACRAMENTEL DES SAINTS ORDRES SOUTENU PAR MGR FELLAY EST FORMELLEMENT ET INFAILLIBLEMENT CONDAMNÉ PAR LE MAGISTÈRE PONTIFICAL DES PAPES

Le 25 mars 2007 en effet, Mgr Fellay², pour la première fois publiquement – et la seule fois publiquement à ce jour (hormis une conversation particulière le 5 octobre suivant sur un chat de *Donec Ponam* – voir plus bas) - abordera la question sur le site *Donec Ponam* pour proférer la très grave erreur du probabilisme sacramentel en matière d'ordination ou de consécration condamné formellement en particulier par le pape Innocent XI, en 1679 :

« nous devons insister sur la probabilité de la validité d'une ordination » Mgr Fellay, 25 mars 2007³

¹ http://www.rore-sanctifica.org/bibilothèque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/1981-n_58-bonum_certamen-abbe_moureaux/Abbe_Moureaux_BonumCertamenN58_pretres_1981_sept_oct.pdf

² http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-06-03_Probabilisme_Mgr_Fellay.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-03-31-A-01-Lettre_abbe_Marchiset_a_Mgr_Fellay_1.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-04-09-D-01-Mgr_Fellay_a_recu_la_lettre_1.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-06-04-A-00-Mgr_Fellay_Donec_Ponam.pdf

³ http://www.donecponam.org/index.php?option=com_content&task=view&id=29&Itemid=75

Cette très grave déclaration de **probabilisme** sacramentel - invraisemblable de la part d'un évêque - contredisant formellement le Magistère Pontifical, a suscité aussitôt de la part de M. l'Abbé Marchiset (alors responsable du site *Virgo-Maria*) une demande écrite **respectueuse** de confirmation formelle de ces propos surprenants adressée à Mgr Fellay et restée sans réponse⁴, **ce qui EST ABSOLUMENT CONTRAIRE AU DEVOIR PASTORAL ÉLÉMENTAIRE D'UN ÉVÊQUE CATHOLIQUE.**

De son côté le CIRS, au nom du Comité *Rore-Sanctifica* n'a pas tardé à mettre en ligne le rappel de la doctrine catholique qui s'imposait en la matière⁵.

Du reste, au sein même de la FSSPX – après le communiqué du CIRS - Mgr Fellay sera contredit quelques mois plus tard, dans les colonnes de *The Angelus*⁶, par l'abbé Scott qui rappelle l'enseignement catholique du **tutorisme exigé par le Magistère**, ce qui épingle l'hérésie de Mgr Fellay :

« ... le pape **Innocent XI en 1679**. Ce pontife a condamné la position selon laquelle **il serait licite, « lorsqu'on confère un sacrement, de suivre une opinion probable quant à la valeur de ce dernier, en abandonnant l'opinion sûre [...] C'est pourquoi l'on ne doit pas s'abstenir de recourir à l'opinion probable en conférant le baptême, les ordres sacerdotaux ou les ordres épiscopaux ».** (**Proposition I condamnée et prohibée par Innocent XI, Dz. 1151.**) » Abbé Scott, septembre 2007⁷

En outre, **M. l'abbé Cekada - ordonné en 1977 par Mgr Lefebvre** et aujourd'hui Professeur de Théologie morale et sacramentelle, de Droit Canon et de Liturgie au Séminaire de la Très Sainte Trinité à Brookville en Floride - témoigne lui-même que **Mgr Lefebvre devant lui considérait absolument nécessaire de procéder à la ré-ordination - au moins sub conditione - des prêtres conciliaires** qui venaient à rejoindre la Fraternité, et **qu'il tenait pour objectivement très douteuse la validité sacramentelle de la nouvelle consécration épiscopale conciliaire**⁸.

Non content d'affirmer à plusieurs reprises son invraisemblable **probabilisme** sacramentel en matière des Saints ordres catholiques dans cette interview du 25 mars 2007 accordée à *Donec ponam*, et **de livrer son erreur comme une opinion qui lui serait seulement personnelle** :

« En ce qui concerne le sacerdoce (...) lorsqu'un évêque confère le sacrement du sacerdoce, même selon le nouveau rituel, en observant les prescriptions du rituel, surtout s'il est énoncé en latin, le sacrement est **a priori** valide. (...) **il en va de même pour la consécration épiscopale.** » Mgr Fellay, *Donec Ponam*, 25 mars 2007.

« nous devons insister sur **la probabilité de la validité** d'une ordination » Mgr Fellay, *Donec Ponam*, 25 mars 2007.

Mgr Fellay entend de surcroît IMPOSER A TOUS les clercs et les fidèles de la FSSPX sa conception probabiliste déviante des Saints Ordres condamnée par le Magistère des Papes, et leur refuser **TOUTE LÉGITIMITÉ à soulever la question de la validité sacramentelle des ordres de certains clercs** auxquels ils sont livrés, et pour lesquels la question se pose :

⁴ http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-03-31-A-01-Lettre_abbe_Marchiset_a_Mgr_Fellay_1.pdf

http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-04-09-D-01-Mgr_Fellay_a_recu_la_lettre_1.pdf

http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-06-04-A-00-Mgr_Fellay_Donec_Ponam.pdf

⁵ http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-06-03_Probabilisme_Mgr_Fellay.pdf

⁶ http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2008/RORE_Communique-2008-09-25_Abbe_Scott-reordinations.pdf

⁷ http://www.sspax.org/miscellaneous/conditional_ordination.pdf

⁸ http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-04-26-FR-Cekada-Absolument_nul_et_entierement_vain.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-06-06-FR-Cekada-resume-officiel_2_pages.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-05-11-FR_III-Notitiae_5-

[Histoire_Pontificalis_Romani_dans_la_FSSPX.pdf](http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-05-11-FR_III-Notitiae_5-Histoire_Pontificalis_Romani_dans_la_FSSPX.pdf)

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-05-11-2-00-Notitia_V-

[De_Occultatione_Mgr%20Lefebvre_Pontificalis_Romani.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-05-11-2-00-Notitia_V-De_Occultatione_Mgr%20Lefebvre_Pontificalis_Romani.pdf)

« Les fidèles, quant à eux, devront partir du principe **a priori** que ces prêtres **sont validement ordonnés** car l'invalidité de l'ordination reste une exception. **Ils devront donc considérer qu'une ordination, même moderne, est valide.** » Mgr Fellay, Donec Ponam, 25 mars 2007.

CONTRAIREMENT AUX AFFIRMATIONS SANS PREUVES DE MGR FELLAY, MGR LEFEBVRE « N'A JAMAIS TRAITÉ LA VALIDITÉ DES CONSÉCRATIONS ÉPISCOPALES » SELON MGR TISSIER

Pour mieux étouffer les questions légitimes que les fidèles sont en droit de se poser, **Mgr Fellay ira même jusqu'à prétendre fallacieusement que Mgr Lefebvre s'était prononcé sur le nouveau rite conciliaire de consécration épiscopale en le prétendant valide :**

« En ce qui concerne le sacerdoce, nous avons toujours dit, et nous maintenons, que lorsqu'un évêque confère le sacrement du sacerdoce, même selon le nouveau rituel, en observant les prescriptions du rituel, surtout s'il est énoncé en latin, le sacrement est **a priori valide**. **Et pour compléter, nous affirmons à la suite de Monseigneur Lefebvre, qu'il en va de même pour la consécration épiscopale.** »
Mgr Fellay, 25 mars 2007⁹

Or, **Mgr Tissier de Mallerais**, ancien secrétaire particulier de Mgr Lefebvre, et son biographe, **avait déjà révélé le contraire**, dans une interview donnée le **30 avril 2006** à **Stephen Heiner** pour *The Remnant*, **démentant le recours fallacieux de Mgr Fellay à l'autorité de Mgr Lefebvre.**

« Stephen Heiner : Alors, on n'a jamais mis en question, au sein de la Fraternité, la validité de tel ou tel nouveau sacrement ?

Mgr Tissier : **Mgr Lefebvre n'a jamais traité la validité des consécrations épiscopales.** » *Mgr Tissier de Mallerais* ¹⁰

Mgr Fellay reviendra pourtant sur la question des consécrations conciliaires au cours d'un échange particulier dans le cadre d'un « *chat* » organisé par *Donec Ponam* le 5 octobre 2007.

Pour la première fois, il abordera la possibilité de l'invalidité des sacres, « dans certaines circonstances » :

« Deuxièmement, **un peu comme la messe, le sacre dans certaines circonstances, peut être invalide par défaut d'intention principalement.** En ce qui concerne l'assistance à ces messes, la certitude qui est demandée aux fidèles n'est pas le tutorisme (certitude absolue) sacramentel, mais une certitude morale devrait leur suffire. Dans ce cas, le tutorisme concerne avant tout le Ministre. **Il est impossible aux fidèles de régler cette question, ils ne leur reste que la ressource d'accorder une confiance raisonnable aux autorités.** » Mgr Fellay sur *Donec Ponam*, 5 octobre 2007¹¹

Mais Mgr Fellay – une fois encore - **exige des clercs et des fidèles de la Tradition qu'ils accordent une confiance aveugle aux clercs responsables de la Fraternité sur ce sujet, leur déniait a priori à tous toute compétence en théologie à ce propos**, sans même réfléchir que parmi ces derniers il puisse s'en trouver qui pourraient être docteurs en théologie ou en histoire de l'Église, et peut-être bien plus savants que lui-même, **les connaissances théologiques dont il a déjà pu faire preuve publiquement avant jusqu'ici paru bien légères** (cf. par exemple plus haut sur la question du *probabilisme* sacramentel).

Décidément - à l'opposé de l'attitude paternelle et prudente de Mgr Lefebvre - **Mgr Fellay manifeste a priori en ces matières un autoritarisme et un mépris bien arrogant et bien imprudent** à l'égard des clercs ou fidèles de la Tradition.

⁹ http://www.donecponam.org/index.php?option=com_content&task=view&id=29&Itemid=75

¹⁰ http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/005_2006/VM-2006-05-06/VM-2006-05-06-1-00-Interview_integral_Mgr_Tissier_&_Cekada.htm

<http://www.virgo-maria.org/articles/2006/Interview-de-Mgr-Tissier-aux-EU-21-avril-Traduction.pdf>

<http://truerestoration.blogspot.com/2006/04/my-interview-with-his-lordship-bishop.html>

¹¹ http://www.donecponam.org/index.php?option=com_content&task=view&id=218&Itemid=96

LA DIRECTRICE DE *Donec Ponam* DEVENUE TROP GÊNANTE POUR LE CLAN DES INFILTRÉS ET L'ABBÉ DE CACQUERAY ?

Cette initiative de communication directe de Mgr Fellay avec des fidèles, sans filtre, restera sans lendemain.

En effet, selon ce que révèle la Directrice de *Donec Ponam* et des recoupements que nous avons pu effectuer, **le webmestre de *Donec Ponam*, qui semble être un collaborateur laïc de l'abbé de Cacqueray (supérieur de District qui couvrit déjà la nauséabonde affaire d'*Honneur.org*) procédera au sabotage de *Donec Ponam*¹².**

Une nouvelle tentative de restauration de *Donec Ponam* aura lieu en janvier 2008, mais elle sera à nouveau contrée¹³ par des menaces contre sa Directrice, selon ses dires.

Ce n'est qu'en octobre 2008, que *Donec Ponam* fera à nouveau surface, mais sous un autre nom de domaine.

Il est à noter que dans ce site restauré, les photos ont disparues.

Ce qui est à rapprocher du futile « *chantage aux photos* » qu'a subi l'abbé Schoonbroodt de la part d'un collaborateur laïc de l'abbé de Cacqueray à l'instigation de ce dernier, le supérieur du District de France ayant même fourni à ce collaborateur laïc une attestation manuscrite¹⁴ destinée (selon ses termes) à « *être produite en justice* ».

La Directrice de *Donec Ponam* aura-t-elle subi le même chantage ?

Et cela au moment où Max Barret subissait lui aussi les menaces et recevait les insultes d'un collaborateur laïc de l'abbé de Cacqueray ?

Avec le recul, et en recoupant les informations précédentes, on peut se demander si le sabotage de *Donec Ponam* n'aurait pas été décidé par une partie de l'équipe infiltrée cléricale de la FSSPX, de Suresnes en particulier, l'agent du sabotage étant à ses ordres. Il s'agirait d'une querelle de clans entre ceux qui contrôlent les organes de la FSSPX.

En effet pour cette petite camarilla qui a fait main basse sur les organes de communication de la FSSPX en France, il est très important de maîtriser la communication du Supérieur Général de la Fraternité, Mgr Fellay, de peur qu'elle ne passe directement entre les mains d'un autre clan (avec une laïque), et de la censurer quand cela gêne ses plans.

Illustration de ce contrôle, nous avons assisté à cette censure par les abbés de Cacqueray-Celier-Lorans en France l'été dernier, après le rejet historique de l'ultimatum de Rome.

Les messages VM en ont abondamment apporté la démonstration factuelle et irréfutable¹⁵.

Alors, l'initiative de la Directrice laïque de *Donec Ponam*, instaurant par le « *chat* » un canal de communication public et direct entre le Supérieur de la FSSPX et les fidèles, bien que la Directrice de *Donec Ponam* soit dans le

¹² « Ainsi que vous l'avez pu constater, *Donec Ponam* est muet depuis un an, c'est à dire depuis le *En Direct* inauguré le 5 octobre dernier par Monseigneur Bernard Fellay, Supérieur Général de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X (FSSPX). En effet, au lendemain de ce *En Direct*, *Donec Ponam* fut victime d'un détournement. Ce furent d'abord des menaces personnelles bientôt suivies d'une fermeture du site. Provisoire dans un premier temps, cette fermeture était cependant accompagnée pour nous de l'impossibilité technique d'accéder à l'outil de gestion, aux courriers – y compris aux courriers personnels – et à la liste de diffusion. Tout fut alors tenté pour un règlement amiable. En vain, hélas. Un peu plus tard, sans que nous ayons pu retrouver la moindre possibilité de gestion ni d'accès aux données – et contre l'avis affirmé et réaffirmé des responsables –, la fermeture complète devint définitive et le site, détruit. Entre autres conséquences, le nom de domaine *donec-ponam.org* est aujourd'hui mis en vente... aux enchères du Net ! » *Donec Ponam*, http://www.donecponam.org/index.php?option=com_content&task=view&id=207&Itemid=85

¹³ « Début janvier, nous étions prêts. Mais d'autres événements encore plus incompréhensibles se sont alors produits : stupides, absurdes, misérables, ils furent tels que la simple prudence élémentaire dictait de retarder notre retour sur la toile. » *Donec Ponam*, http://www.donecponam.org/index.php?option=com_content&task=view&id=207&Itemid=85

¹⁴ http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-10-22-A-00-Abbe_de_Cacqueray-contre_VM.pdf

¹⁵ http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-10-06-A-00-Abbe_de_Cacqueray_dissident.pdf

http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-10-07-B-00-Cacqueray_perd_ses_nerfs.pdf

camp de ceux qui sont favorables à un ralliement de la FSSPX, créait un précédent hors du contrôle ecclésiastique total par le noyau Lorans-Celier-Cacqueray.

Ce « chat » d'octobre 2007 constituait donc un danger pour cette faction, car un organe de communication qui n'est pas contrôlé à 100% par elle est un danger pour elle-même, surtout lorsque le dialogue est instauré directement entre Mgr Fellay et les fidèles en France, où se joue l'essentiel du combat, à l'instigation d'un autre clan rival. Ainsi les propos de Mgr Fellay sont tenus sans le moindre filtre possible, et, dans le cas du chat, avec une instantanéité et une spontanéité qui excluent les 'réécritures' tendancieuses.

Ainsi la Directrice de *Donec Ponam* n'aurait peut-être pas mesuré le danger que créait son initiative et aurait fait les frais de cette '*real-politik*' d'une partie des infiltrés, le petit clan des petits censeurs cléricaux de Suresnes étant bien décidé, par tous les moyens, à maintenir son monopole exclusif **sur la communication de Mgr Fellay**.

LES FAUSSES AFFIRMATIONS DE MGR FELLAY CONTREDITES PAR MGR TISSIER DE MALLERAI ET L'ABBÉ SCOTT, AU NOM DE LA DOCTRINE TRADITIONNELLE CATHOLIQUE

L'argument de Mgr Fellay :

« la certitude qui est demandée aux fidèles n'est pas le tutiorisme (certitude absolue) sacramentel, mais une certitude morale devrait leur suffire. Dans ce cas, le tutiorisme concerne avant tout le Ministre. »

est – **selon la Doctrine catholique authentique – absolument faux, irrecevable et inacceptable.**

Là encore les connaissances théologiques de Mgr Fellay semblent bien – une fois de plus – prises en défaut : où aurait-il pu trouver que la doctrine du *tutiorisme* sacramentel exigé par la Sainte Église ne serait pas une règle absolue, et qu'elle pourrait être restreinte au seul ministre du sacrement, **retirant ainsi au fidèle son droit absolu au tutiorisme sacramentel ?**

Rappelons à cet égard une autorité ecclésiastique qui – par sa réputation de spécialiste de la théologie sacramentelle catholique - semble autrement plus sérieuse que la sienne ; **voici en effet ce que déclare le Révérend Père jésuite Henry Davis en 1935 qui souligne le droit absolu du fidèle à la validité certaine du Sacrement qu'il reçoit** :

« En administrant les Sacrements (comme dans la Consécration à la Messe) *il n'est jamais permis d'accepter des modalités d'action simplement probables quant à leur validité et d'abandonner la procédure la plus sûre.* Prétendre le contraire a été explicitement condamné par le Pape Innocent XI. Agir ainsi constituerait un grave péché contre la religion, à savoir un acte d'irrévérence envers ce que le Christ Notre Seigneur a institué, ce serait aussi un grave péché contre la charité, car celui qui reçoit le Sacrement serait probablement privé des grâces et de l'effet du Sacrement, ce serait enfin un grave péché contre la Justice, car celui qui reçoit le Sacrement a droit à la validité des Sacrements, à chaque fois que le ministre, que ce soit ex officio ou non, entreprend d'administrer un Sacrement. Pour ce qui concerne les Sacrements nécessaires il n'y a aucun doute sur ce triple péché, pour ce qui est des Sacrements qui ne sont pas nécessaires, il existe toujours le grave sacrilège contre la religion » Henry Davis, S.J. *Moral and Pastoral Theology London: Sheed & Ward, 1935 Volume III, page 27*

Il est d'ailleurs démenti par Mgr Tissier de Mallerai qui écrit au Père Pierre-Marie d'Avrillé en 1998¹⁶ :

¹⁶ http://www.rore-sanctifica.org/bibilothèque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2005-08-tome_1/rs_tome1_2005_08.pdf

http://www.virgo-maria.org/Documents/eveques/mgr-tissier/1998-08-12_Lettre-de-Mgr-TISSIER-de-MALLERAI-sur-les-sacres-conciliaires.pdf

Merci de m'avoir envoyé copie de la plaquette du Dr. Rama Cosmaraswamy "Le drame anglican".

L'ayant lue rapidement, j'en conclus à un doute sur la validité des sacres épiscopaux conférés selon le rite de Paul VI.

Le "spiritum principalem" de la forme introduite par Paul VI n'est pas suffisamment clair en lui-même et les rites accessoires ne précisent pas sa signification dans un sens catholique.

Pour ce qui regarde Monseigneur Lazo, il nous serait difficile de lui expliquer ces choses ; la seule solution est de ne pas lui demander de confirmer ni d'ordonner.

Votre bien dévoué en Notre Seigneur Jésus-Christ.



+ Bernard Tissier de Mallerais

Et Mgr Tissier demande de veiller à ce que Mgr Lazo, sacré dans le nouveau rite épiscopal conciliaire « œcuménique » de Montini-Paul VI, ne soit aucunement sollicité ni pour donner le sacrement de confirmation, ni pour ordonner.

De même l'abbé Scott, supérieur du séminaire de la FSSPX en Australie, qui publie dans *The Angelus*, en octobre 2007, la déclaration suivante :

« il est interdit d'accepter le principe d'une ordination probablement ou vraisemblablement valide en vue de l'administration ultérieure des sacrements. Il faut avoir, à ce sujet, la plus grande certitude morale possible, comme de toute autre chose requise pour le salut éternel » Abbé Scott, septembre 2007¹⁷

En réalité, en avouant le doute qui pèse sur la validité des nouveaux sacres conciliaires, invalidité qui rejaillit sur tous les pseudo « *prêtres* » conciliaires et ralliés faussement ordonnés par ces faux « *évêques* » conciliaires, ainsi que sur les faux sacrements que ces faux « *prêtres* » administrent à leur tour, Mgr Fellay a commencé à effleurer le problème crucial qui se pose à toute la Sainte Église aujourd'hui, et d'abord aux fidèles de la Tradition catholique et à leurs familles.

Et le caractère fallacieux et déjà condamné par le Magistère Pontifical authentique de ses arguments (« **validité probable des ordinations** » « **prêtres a priori** » ou **rejet du tutorisme sacramentel** « **pour les fidèles** »), vient souligner **son absence de véritable réponse – et même son refus obstiné de répondre en véritable évêque catholique - à cette gravissime question qui engage tout l'avenir de la FSSPX, et qui rend tout-à-fait illégitime et plus encore très coupable, la poursuite des « discussions » avec la Rome des « Antichrists », dont la question de l'invalidité de leurs nouveaux « Ordres » « œcuméniques » conciliaires est désormais posée – et d'abord pour leurs pseudo-« évêques » : c'est cela LA VÉRITABLE QUESTION PRÉALABLE.**

LES GRAVES LACUNES THÉOLOGIQUES DE LA FORMATION DE MGR FELLAY : LA DOCTRINE TRADITIONNELLE SACRIFIÉE AU PROFIT DE L'APPRENTISSAGE TECHNIQUE DES LANGUES

Ces réponses fausses de Mgr Fellay posent aussi la question des graves lacunes de sa formation théologique.

Et cela est d'autant plus grave pour un évêque, et encore plus pour le Supérieur de la FSSPX.

Comment donc un évêque qui ignore à ce point les rudiments de la théologie sacramentelle catholique peut-il enseigner sur le sujet ?

¹⁷ http://www.sspix.org/miscellaneous/conditional_ordination.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2008/RORE_Communique-2008-09-25_Abbe_Scott-reordinations.pdf

Lors du pèlerinage de Lourdes, Mgr Fellay s'est livré à une prestation de sermon polyglotte qui lui a valu les louanges de Jean Madiran dans *Présent*¹⁸ :

« On put noter ici que le supérieur de la Fraternité réussit le tour de force, en fractionnant son propos, de la traduire successivement en cinq langues : français, allemand, anglais, italien et espagnol. Cela fut accompli dans le style le plus pur, sans le moindre accent et... sans papier ! » *Présent*¹⁹, 29 novembre 2008

Mais, il est bien connu que les personnes qui entendent conserver et développer une bonne maîtrise de cinq ou six langues doivent y consacrer beaucoup de leur temps.

Dans le cas de Mgr Fellay, déjà accaparé par les dossiers de sa fonction de Supérieur général, nous devinons que ce travail sur les langues absorbe une grande partie de son temps libre, et cette répartition de son temps a pour conséquence **de réduire à presque rien le temps qu'il consacre à l'étude de la doctrine.**

- **Est-il plus important pour les fidèles d'avoir un évêque catholique polyglotte professionnel, mais lacunaire dans ses connaissances théologiques,**
- **Ou bien d'avoir – comme c'était le cas de Mgr Lefebvre - d'avoir un évêque catholique possédant de solides connaissances en théologie²⁰, sans être un professionnel des langues étrangères ?**

La prestation « *technique* » de polyglotte de Lourdes nous apprend donc que Mgr Fellay ne maîtrise pas son « *core business* », c'est-à-dire les matières théologiques, mais s'égaré dans la recherche d'une prouesse technique *médiatique* d'un second ordre.

Mgr Lefebvre ne se livrait pas à des prestations de performances linguistiques mais privilégiait le discours théologique et la prédication de la Foi.

C'est d'abord cela qui est attendu d'un évêque.

UN DÉBAT QUI SE RÉPAND, MALGRÉ LES VAINES TENTATIVES DES INFILTRÉS DE LA FSSPX POUR L'ÉTOUFFER

Quatre ans après la gravissime question posée sur la place publique par CSI l'invalidité sacramentelle du nouveau rite conciliaire « *œcuménique* » des consécrations épiscopales conciliaires, le débat se répand partout au sein de la FSSPX, et le mur du silence obstiné ou les tombereaux de sophismes intenable, condamnés par l'Église, choisis délibérément tour à tour par la Direction de la FSSPX pour préserver ses trop précieuses « *discussions* » avec Rome, apparaissent à tous dans leur nudité.

La vérité fait surface et cette question ne pourra plus être écartée longtemps par Mgr Fellay et les autres responsables de la FSSPX.

¹⁸ Article paru dans *Présent* un mois après l'évènement (<http://qien.free.fr/new.htm>). Ce retard à faire état du pèlerinage de la FSSPX par ce quotidien rallié a fait sortir l'abbé Lorans impatient du bois, il a brandi, sur le blog d'Ennemond (le perroquet de Suresnes) la menace d'un désabonnement massif des fidèles de la FSSPX à *Présent* pour obtenir le 29 novembre 2008 un article laudateur de *Présent* sur Lourdes :

« Ah ! il est vrai – expliquait l'abbé Lorans – que si Mgr Fellay avait été un gardien, mais ce n'est qu'un gardien de la foi. Comment peut-il faire la « une » des journaux ? Ah ! si l'abbé de Cacqueray s'était présenté à cheval devant la Vierge couronnée, mais il n'est à cheval que sur les principes catholiques. Il ne pouvait intéresser ces journalistes qui ne s'appuient, eux, sur les principes qu'avec l'espoir de les faire céder. »

Et le porte-voix de la Fraternité de conclure à propos de tous ces fidèles : « **Dix-huit mille pèlerins qui s'inscriront bientôt aux abonnés absents de ces mêmes journaux.** » Pourquoi en effet continueraient-ils de se montrer si « présents » pour des quotidiens qui le paraissent désormais si peu ? » <http://christus.imperat.over-blog.com/article-25131475.html>

¹⁹ <http://qien.free.fr/new.htm>

²⁰ Et cela malgré une ecclésiologie défaillante sur la question du M.O.U.

Elle est trop grave et engage le salut des âmes des clercs et des fidèles.

Y compris au sein de l'église conciliaire !

Et prétendre comme Mgr Fellay ne pas s'y intéresser :

« Nous ne pouvons évidemment nous occuper que des prêtres qui s'approchent de nous, qu'ils deviennent membres de la Fraternité, ou qu'ils viennent travailler avec nous. Nous n'avons aucune raison de nous occuper des autres. » Mgr Fellay, 25 mars 2007²¹

n'est absolument pas digne du comportement d'un successeur des apôtres.

La gravissime question du « *doute objectif* » (**euphémisme ecclésiastique**) qui macule le nouveau rituel conciliaire épiscopal « *œcuménique* » imposé par Montini-Paul VI depuis le 18 juin 1968, qui avait de nouveau été évoquée à l'occasion du « *chat* » organisé le 5 octobre 2007 sur le site **Donec Ponam**, aura donc été étouffée par le sabotage malveillant de ce site par un collaborateur de Suresnes.

Mais le petit clan des infiltrés qui entoure Mgr Fellay **ne pourra pas indéfiniment escamoter la question.**

Nous invitons les fidèles à la répandre partout. Il en va de leur survie spirituelle et de celle de leurs familles.

Continuons le bon combat

La Rédaction de Virgo-Maria

© 2008 virgo-maria.org

²¹ http://www.doneconam.org/index.php?option=com_content&task=view&id=29&Itemid=75

Réponse à une mise en demeure.

Le site « *Virgo Maria* » m'oblige une nouvelle fois à descendre dans l'arène. Je le fais en souhaitant que ce soit la dernière. Je le fais brièvement car j'ai d'autres occupations. De quoi s'agit-il ?

Dans sa publication du 25 novembre, faisant suite, à nouveau, à la procession aux flambeaux de Lourdes, je lis : « *Nous faisons écho à la lettre ouverte que « Résistance catholique » a adressée à Max Barret en toute amitié catholique. Elle a le mérite d'aborder les questions de fond, afin que les esprits mûrissent au sein de la Tradition. Nous souhaitons que Max Barret, ancien chauffeur de Mgr Lefebvre y apporte sa réponse.* » La lettre ouverte de « *Résistance Catholique* » y figure ensuite. Elle concerne principalement « *la validité sacramentelle des ordinations et SURTOUT (en caractère gras dans le texte) DES CONSECRATIONS EPISCOPALES conciliaires depuis le 18 juin 1968.* »

Voici ma réponse. Elle figure en toutes lettres dans le « *Courrier de Tychique* » n° 94 du 27 février 2005.

En voici un extrait :

« Dans la « *Lettre du Sacré-Cœur* » (« ancêtre » du « *Courrier de Tychique* ») j'écrivais le **12 septembre 1982** : « *les prêtres ordonnés depuis 1968 avec le nouveau Pontifical sont-ils vraiment prêtres ? Grave question ! En effet, ayant eu en mains ce nouveau Pontifical, j'avais eu la curiosité de le comparer avec celui conforme à la « Constitution apostolique du 30 novembre 1947 » en vigueur à Ecône. Et j'y fis des découvertes qui m'avaient fait froid dans le dos.* » (je citais alors un exemple). *Et donc, les prêtres ordonnés selon ce nouveau Pontifical sont-ils vraiment prêtres ? Peuvent-ils validement confesser et remettre les péchés à leurs pénitents ? **N'étant ni canoniste ni théologien** je posais la question en 1982. N'ayant pas reçu de réponse, je la pose encore aujourd'hui ? D'autant qu'il semblerait qu'elle se pose, aussi, pour les évêques « sacrés » **selon le nouveau Pontifical...** Ce qui est bien plus grave ! »*

La question à laquelle on me demande de répondre aujourd'hui, **je la posais donc moi-même – n'étant ni canoniste ni théologien – en 1982, c'est-à-dire il y a 26 ans !** Qui la posait à cette époque ? Et si je la posais c'est parce que je me sentais incompetent dans ce domaine. Je le suis toujours ! **Je ne suis toujours ni canoniste ni théologien** et je laisse à ceux qui ont ces compétences le soin d'en débattre. Que l'on veuille donc bien ne pas me demander mon avis sur un tel sujet. Les Capucins de « *Morgon* » me firent parvenir une réponse détaillée du RP Crispin, que j'ai publiée dans plusieurs n° du « *Courrier de Tychique* » Et je précisais que les intéressés pouvaient leur écrire à ce sujet.

Pendant ces 26 années j'ai consacré mon temps et mon argent, à mener à bien des opérations, certes plus effacées, mais dont on peut aujourd'hui encore mesurer l'importance. Elles peuvent soutenir une éventuelle comparaison...

Quant à mes nombreux voyages avec Mgr Lefebvre, je n'ai jamais voulu en profiter pour y aborder d'autres sujets que ceux qu'il voulait bien aborder lui-même... et il y en eut de nombreux ! Mais il n'a jamais abordé celui-ci.

Je n'ai rien d'autre à ajouter et je n'ajouterai rien d'autre.

Voici **déjà DEUX ANNÉES révolues** que les 3+1 évêques de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - qui ont reçu chacun des mains de Mgr Marcel Lefebvre la Plénitude du Sacerdoce sacrificiel catholique authentique muni de sa *Potestas Ordinis* épiscopale intégrale et sacramentellement valide – opposent un silence obstiné manifestant de leur part un mépris de fer envers la **lettre ouverte TRÈS RESPECTUEUSE EN MÊME TEMPS QUE TRÈS LÉGITIME** (http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf) placée en en-tête de tous les messages du site *Virgo-Maria*, par laquelle - **depuis le 10 Octobre 2006 en la Vigile de la Maternité de la Très Sainte Vierge Marie, Mère du Sacerdoce** - nombre de fidèles catholiques de la Tradition et de la FSSPX les implorèrent respectueusement - **AVANT MÊME D'ÉVOQUER** la question de la « libération » de la Messe Tridentine – **de s'exprimer publiquement sur le problème DÉCISIF de la validité sacramentelle des ordinations et SURTOUT DES CONSÉCRATION ÉPISCOPALES conciliaires** depuis le 18 juin 1968.

Déjà deux années d'un **SILENCE VOLONTAIRE DE LEUR PART** exprimant leur mépris de fer pour cette question publique respectueuse mais **LÉGITIME**, **car engageant le SALUT ÉTERNEL DES FIDÈLES ET DE LEURS FAMILLES.**

Ce silence méprisant et obstiné de deux années **sur une question d'une telle importance** ne saurait aucunement constituer un comportement digne de pasteurs catholiques authentiquement fidèles et réellement soucieux de paître le troupeau des âmes que leur a confiées Notre Seigneur Jésus Christ, **vers leur SALUT ÉTERNEL.**

CE COMPORTEMENT MÉPRISANT NE FUT JAMAIS LE COMPORTEMENT DE Mgr LEFEBVRE, si soucieux du Salut éternel des âmes confiées à son épiscopat.

Rappelons que dans cette lettre ouverte respectueuse les fidèles mentionnaient (**citation** de la lettre ouverte des fidèles aux Évêques) :

Vous savez que **les Dominicains d'Avrillé, interprètes des positions théologiques officielles de la FSSPX, reconnaissent eux-mêmes** sous la signature du Père Pierre-Marie o.p. (cf. *Sel de la Terre*, automne 2005, n°54, *le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ?*) que :

Citation du *Sel de la Terre*, automne 2005, n°54 :

« Remarquons cependant que nous ne parlons que de la validité du nouveau rite, tel qu'il a été publié par le Vatican.

« Nous ne parlons pas de la légitimité de cette réforme (était-il bon de supprimer le rite romain pour le remplacer par un rite oriental ?), ni de la validité des différentes traductions et adaptations du rite officiel dans les divers cas particuliers : en raison du désordre généralisé, tant au niveau liturgique que dogmatique, on peut avoir de sérieuses raisons de douter de la validité de certaines consécration épiscopales.

« A l'occasion du sacre épiscopal de Mgr Daneels, évêque auxiliaire de Bruxelles, Mgr Lefebvre disait :

« On a publié des petits livrets à l'occasion de ce sacre. Pour les prières publiques, voici ce qui était dit, et qui était répété par la foule : « Sois apôtre comme Pierre et Paul, sois apôtre comme le patron de cette paroisse, sois apôtre comme Gandhi, sois apôtre comme Luther, sois apôtre comme Luther King, sois apôtre comme Helder Camara, sois apôtre comme Romero... » Apôtre comme Luther, mais quelle intention ont les évêques lorsqu'ils consacrent cet évêque, Mgr Daneels ? »

« C'est effrayant... Est-ce que cet évêque est vraiment consacré ? On peut quand même en douter. Si c'est cela l'intention des consécrateurs, c'est inimaginable ! La situation est encore plus grave qu'on ne le croit »

« Il faudrait examiner chaque cas. Devant la difficulté de la chose, l'usage semble prévaloir chez les traditionalistes de réordonner sous condition les prêtres issus de l'Église conciliaire qui reviennent à la Tradition. »

Fin de citation du *Sel de la Terre*, automne 2005, n°54.

Et de fait, vous savez que la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X réordonne *sub conditione* les « prêtres conciliaires » qui viennent à la rejoindre, de même qu'elle avait écarté l'« évêque conciliaire » philippin « Mgr » Lazo qui l'avait rejointe, de tout office sacramentel épiscopal, en particulier de l'administration du sacrement de la Confirmation, **marquant par là même qu'elle doutait de la validité sacramentelle de son sacre épiscopal conciliaire.**

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>

Pour nous transmettre une information ou une nouvelle : la.redaction@virgo-maria.org

© 2008 virgo-maria.org